

ENTRETIEN D'ÉVALUATION OU ENTRETIEN DE DESTRUCTION ?

L'entretien d'évaluation est "une occasion privilégiée d'un dialogue approfondi entre un membre du personnel et son supérieur hiérarchique" (extrait de l'accord d'entreprise).

En aucun cas, il ne s'agit d'une "remontée de bretelles" de 20 minutes à sens unique.

Vous avez la possibilité de donner votre point de vue sur votre travail, sur vos conditions de travail, sur vos souhaits d'évolution, sur un éventuel changement de poste, etc...

Il s'agit bien d'un entretien, donc d'un échange, non d'une convocation. Sur le support doit apparaître votre avis. Vous avez le droit de ne pas signer si vous n'êtes pas d'accord.

De plus, votre responsable doit vous donner un exemplaire de ce document.



Cfdt
des choix. des actes
Distribution Caenno France